Logo CFDT

[TELECOMS] Plaquette Handicap de la commission santé

Nous pouvons tous être concernés par le handicap, directement ou indirectement, à titre temporaire ou définitif, à tout moment de notre vie professionnelle, et cette question est aujourd'hui d'autant plus importante que la population active vieillit, notamment dans la branche des télécommunications.

La grande majorité des entreprises et des salariés ont maintenant conscience que la présence de personnes en situation de handicap dans leurs équipes est source de diversité et de richesses. Elles sont souvent porteuses de compétences précieuses et peuvent fédérer l'ensemble des salariés autour de valeurs humaines et inclusives.

La branche des télécoms s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, en particulier au travers de l'Accord du 14 juin 2002 sur l'emploi des personnes handicapées dans la branche des télécommunications. Ce guide a pour but de rappeler à l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, qu'au-delà des obligations légales, elles ont un intérêt certain à privilégier et encourager l'embauche et le maintien dans l'emploi de ces hommes et femmes à profil parfois atypique.

N'hésitez pas à diffuser cette plaquette et la partager au sein de votre entreprise

handicap
Documents
FAVORISER L'EMPLOI DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP